

Image not found or type unknown



Comment déterminer la classification professionnelle du salarié ?

publié le **24/07/2012**, vu **840 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La classification des emplois est déterminée par la convention collective de branche applicable à l'entreprise. Elle doit correspondre à la réalité. Aussi, la qualification figurant sur le bulletin de salaire ne fait foi que jusqu'à preuve du contraire.

[Lire l'article](#)